



**A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Président(e)s de Clubs**

Auxerre, le 15 décembre 2016

Objet :

Difficultés rencontrées en matière d'arbitrage

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de Clubs,

La saison 2016-2017 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices en matière d'arbitrage ; quelques clubs ont fait part de leur mécontentement au Comité et à la Commission Départementale des Officiels (CDO).

Par ce courrier, nous tenons à vous apporter quelques éléments d'information qui vous permettront peut-être de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les uns et les autres (clubs et Commission des Officiels) mais aussi l'enjeu que représente l'arbitrage.

Tout d'abord, de nombreux facteurs « externes » sont venus perturber le début de saison et ont complexifié la tâche de notre répartiteur départemental : la tenue de l'Assemblée générale de la Fédération Française de Basket-Ball avec le gel des compétitions pour ce week-end, la refonte des championnats jeunes région impactant fortement l'organisation des compétitions départementales... autant de facteurs avec lesquels le Comité de l'Yonne, comme vous, les clubs, ont dû composer...

Ensuite, des facteurs propres au département de l'Yonne avec un nombre relativement important d'officiels qui ont mis fin à leur carrière d'arbitre sans que la formation de huit nouveaux arbitres, la saison précédente, ne soit suffisante pour combler ces départs. A noter d'ailleurs que sur les huit arbitres formés, un n'a pas achevé sa formation et deux ont quitté le département de l'Yonne.

De ce fait, Cyril ROUALET, le nouveau répartiteur, a eu beaucoup de difficultés pour assurer la couverture de TOUS les matchs, ce qui, bien évidemment, explique le fait que certains clubs se soient sentis lésés. La CDO en a pris acte, mais elle ne peut pas faire de miracle ! Face au nombre décroissant d'arbitres, aux contraintes imposées de part et d'autre (notamment par les championnats régionaux), l'objectif reste de faire au mieux avec le peu de moyens dont nous disposons !

Depuis la saison dernière, la FFBB a mise en application la nouvelle Charte des Officiels qui place tous les clubs de France sur un critère d'égalité. Cette nouvelle charte est moins contraignante que l'ancienne charte de l'arbitrage (pour mémoire, avec l'ancienne charte de l'arbitrage, la règle était la suivante : une équipe engagée en championnat à désignation = un arbitre officiel). Certes, la charte des officiels est perfectible et n'est pas exempte de critiques :

comme l'a précisé le Président Jean-Pierre SIUTAT lors de l'assemblée générale de la FFBB à Dijon le samedi 15-10-2016, elle sera améliorée en tenant compte des observations faites par les clubs (petits et grands).

Ces quelques éléments ont pour objectif de resituer le contexte actuel dans lequel nous nous trouvons, Comité et clubs. Nous pourrions nous arrêter à ces simples constats... Nous préférons essayer, avec vous, clubs, de trouver des solutions pour agir et non subir. Quelques pistes de progrès sont à explorer :

- en premier lieu la **formation départementale** : cela fait plusieurs années que nous vous alertons les clubs sur la nécessité de faire des efforts en termes de formation (animateur, initiateur, arbitre, OTM) ; certes, pour cette année, nous pouvons nous réjouir de voir que la formation des arbitres départementaux connaît un vif succès avec plus de 20 personnes inscrites mais au regard des arrêts prévisibles en fin de saison pour d'autres arbitres déjà officiels (raisons personnelles, poursuite d'études hors département...), il ne faut pas crier « victoire ! » : la saison prochaine sera encore marquée par des difficultés de répartition... mais aussi par des difficultés à satisfaire les exigences de la charte des officiels pour les clubs ;
- en second lieu la **formation dans les clubs** : 6 clubs icaunais ont déclaré l'ouverture d'une école d'arbitrage club auprès du Comité. C'est une bonne nouvelle ! Elles ont en effet vocation à former des jeunes qui officieront pour cette saison dans leur club, sur des matchs jeunes, et qui, pour la saison prochaine, pourront être inscrits en formation départementale d'arbitres s'ils le souhaitent...

La formation est l'affaire de tous et constitue un rempart pour faire face à la pénurie d'arbitres dans le département.

Cependant, tout effort de formation restera vain si nos jeunes arbitres (nouveaux officiels et arbitres en formation dans les écoles d'arbitrage club) ne sont pas soutenus et ne font pas l'objet d'une bienveillance particulière de la part de tous les acteurs du basket icaunais (coachs, dirigeants et accompagnateurs). Ils ont besoin d'acquérir de l'expérience et de l'assurance.

Or, à de trop nombreuses reprises depuis le début de saison, nous ont été rapportés des faits d'incivilité à l'encontre de ces jeunes arbitres. Certains jeunes arbitres officiels, lassés de se faire insulter, critiquer, commencent à remettre en cause la poursuite de leur carrière arbitrale, d'autres ne veulent déjà plus (et c'est grave) se déplacer dans ces clubs où la bienveillance n'est pas de mise. Vous imaginez bien que cela complexifie encore la tâche de notre répartiteur. D'autres jeunes arbitres en formation d'arbitre club, peu aguerris, faisant un apprentissage du dur métier d'arbitre principalement à travers la mise en situation pratique sur des matchs jeunes (U11, U13) hésitent à continuer la formation. Alors que leur sont appris les rudiments de l'arbitrage, certaines personnes (parents, accompagnateurs, coachs...) voudraient qu'ils soient des arbitres à haut niveau de performance !

J'en profite pour rappeler que le soutien et la protection des arbitres relèvent de la responsabilité de tous et tout particulièrement, en cas de comportements irrespectueux envers eux, de celle du délégué du club (anciennement appelé responsable de salle).

Dans notre département, contrairement à bien d'autres comités, nous mettons un point d'honneur à désigner des arbitres officiels jusqu'en U15. Beaucoup se contentent de ne désigner que sur les catégories seniors...

Pourtant, si tous les efforts de formation devaient être mis à mal ou anéantis par des comportements inadmissibles aux abords des terrains, la Commission des officiels pourrait être amenée à réfléchir sur la pérennité des désignations en U15 voire U17....

Tout le monde, clubs et Comité, serait perdant : l'obligation pour les clubs de trouver des solutions en interne pour assumer l'arbitrage des matchs à domicile, mais aussi, la mise en péril du respect des contraintes « imposées » par la charte des officiels et, sans aucun doute, une perte de qualité dans l'arbitrage des rencontres départementales.

Pour toutes ces raisons, la Commission Départementale des Officiels vous demande de faire preuve d'indulgence avec les arbitres peu expérimentés, de contribuer à leur formation en leur apportant soutien et pourquoi pas, conseil. Nous sommes bien conscients que tout ne sera pas parfait mais avec un peu de bonne volonté de la part de tous, nous devrions arriver à une situation plus satisfaisante (en termes de désignation des officiels, de climat autour des terrains...).

La Commission Départementale des Officiels compte sur vous et sur votre bienveillance à l'égard des arbitres et vous demande de bien vouloir relayer cette information auprès de l'ensemble de vos dirigeants, coachs et accompagnateurs (parents...).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération tous les paramètres qui vous ont été communiqués et vous souhaitons une excellente fin de saison.

Sportivement.

Didier BERNARD
Président de la CDO 89



Didier TAFFINEAU
Président du Comité 89

